

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 avril 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame LARIGAUDERIE, qui est absente, donne pouvoir à Monsieur DESCOURAUX, Monsieur MOREAU est absent

Madame LONGEAU est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 23/02/2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 05/04/2022 et les informations données sont les suivantes.

Monsieur PASCAUD informe le conseil que la réparation des panonceaux signalétiques par l'entreprise DELETANG PUB sera de 11 € et non 18 € comme initialement indiqué.

BUDGET 2022

Il est présenté, sur les 4 dernières années, les postes significatifs des comptes administratifs, à savoir : DGF, masse salariale, attribution de compensation, dotations de péréquation et les dépenses d'énergie ; ainsi qu'une vue d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement.

Pour le budget à venir, il est nécessaire de prévoir une forte augmentation des dépenses d'énergie. Pour les collectivités, cette variation pourrait être de + 40 %. Pour pallier à cette augmentation, il est décidé de couper le chauffage sur l'aire de jeu du gymnase (non nécessaire et énergivore).

Pour l'école, le circuit est tel qu'un seul thermostat fonctionne à la fois. Il n'est donc pas facile de réduire considérablement les frais. Il est toutefois proposé de fermer un radiateur sur deux dans le couloir et de voir s'il est possible de bloquer les radiateurs dans les classes.

Tarifs

Les tarifs des services communaux : cimetière, cantine/garderie sont augmentés de 2 % comme les années précédentes.

La location de la remorque passe de 20 à 25 €.

Les agents d'astreintes ne travaillant plus le samedi mais devant se déplacer pour les états des lieux des salles des fêtes, le montant du déplacement de l'agent est répercuté sur le tarif de location des salles : + 15 €.

Subventions

♦ en 2021, les subventions versées aux différentes associations avaient été exceptionnellement diminuées au vu du contexte. Pour 2022, le montant revient comme habituellement.

♦ FAJD : il est décidé de participer, à la demande du Département, au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté. Montant = 0,70 X nombre de jeunes entre 18 et 25 ans soit 27,16 €.

Imposition

Il est décidé de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières : bâti : 34,76 % (taux communal + départemental), non bâti : 29,90 %.

- **Investissement**

Maison de santé : 406.226,21 €

Ordinateur : 1.000,00 €

Abri bus : 11.740,00 €

Voirie : 30.000 € (travaux à Chignay qui se feront sur 2 exercices).

Le budget primitif 2022 est voté pour 773.477,82 € en dépenses et recettes de fonctionnement et pour 668.506,12 € en dépenses et recettes d'investissement.

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- Des élus de la commune d'Ardentes et d'Etrechet se sont rencontrés à la demande des conjoints de Corail qui souhaitent que soit modifié le tracé du chemin rural commun aux 2 communes. Cela leur permettrait de clôturer les bâtiments qu'ils ont au lieu-dit « Les Bouers ». Le dossier est en cours de finalité.
- *Abri stade de foot* : la section foot demande s'il serait possible d'installer des abris au stade n°1 pour les coachs.
Monsieur PRIME se charge de voir s'il est possible dans récupérer via Châteauroux Métropole.
- N'ayant pas d'éclairage au-dessus des tableaux numériques, les enseignantes des classes CE et CM demandent qu'il en soit installé. Accord du conseil.
- *Maison de retraite* : la municipalité offre chaque année au moment des fêtes de fin d'année un spectacle aux résidents de la maison de retraite. Fin 2021, cela n'a pas été le cas, Madame BLAIN propose d'organiser une animation au mois d'avril ou mai. Elle se charge de contacter l'animatrice de la structure et l'artiste Sundy.
- *Défi nature* : le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) sollicite la commune pour l'organisation d'un défi nature. Il s'agit de sensibiliser les habitants à la biodiversité. Pour cela une parcelle, qui servira de lieu d'inventaire, doit être identifiée. Suite au relevé des différentes espèces patrimoniales découvertes sur ce site, un atlas sera rédigé.

Cette action se déroulera du samedi 7 mai (1^{er} RDV à la salle La Fontaine) à l'automne 2022 (date à définir pour le chantier participatif et la clôture du défi).

- *WC publics* : les panneaux indiquant les WC publics ne sont pas suffisants ni visibles. Il est nécessaire de revoir la signalétique.
- SYTOM : lors de la dernière réunion du SYTOM à laquelle a participé Monsieur PASCAUD, il a été évoqué la possibilité qu'un « ambassadeur déchets » soit nommé dans chaque conseil municipal qui sera chargé de répondre aux questions des administrés.

Il a également été discuté de la possibilité d'une future visite pour les scolaires de l'usine du SYTOM avant la fin de l'année scolaire. Les habitants qui le souhaitent pourraient quant à eux être accueillis en septembre.

La séance est levée à 21H.25